

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **mardi 10 novembre 2020** à 19 h 30 via la plateforme TEAMS.

- ÉTAIENT PRÉSENTS :
- Monsieur Alexandre Provost - président du CA
 - Madame Marie Josée Gagnon - vice-présidente du CA
 - Madame Danielle Beaumont
 - Madame Louise Beaupré
 - Monsieur Benoit Brosseau
 - Monsieur Eric Chevalier-Alvarez
 - Monsieur Nathan Hurteau
 - Monsieur Guy Lajoie
 - Madame Chantal Laliberté
 - Madame Chantal Lanoue
 - Monsieur Michel Milot
 - Madame Rélaine Morin
 - Madame Anne-Marie Noël
 - Madame Véronique Paré
 - Madame Sandrine Parent
- PERMANENCE :
- Madame Dominique Lachapelle - directrice générale
 - Monsieur Mario Champagne - directeur général adjoint et secrétaire général
 - Monsieur Alain Camaraire - directeur général adjoint
 - Madame Sophie Latreille - directrice générale adjointe
 - Madame Taïga Waelput-Lavallée - directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes
- INVITÉS :
- Monsieur Charles Dalpé, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire
 - Madame Céline Falardeau - directrice du Service des affaires juridiques et des communications
 - Monsieur Vincent Huard - directeur des Services complémentaires et de l'adaptation scolaire
 - Madame Katleen Loiselle - directrice du Service des ressources humaines
 - Madame Annie Lussier - directrice du Service des technologies de l'information
 - Madame Elizabeth Mc Donough - directrice du Service des ressources matérielles
 - Madame Chantal Noël - directrice du Service des ressources financières
-

1. **Présence et ouverture de la séance**

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique*; tous les membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée.

Monsieur Alexandre Provost, président, souhaite la bienvenue aux membres du CA, aux invités ainsi qu'aux personnes du public.

2. **Ordre du jour**

[Résolution 2020-11-10-CA-01](#)

Il est proposé par madame Véronique Paré :

D'adopter l'ordre du jour, en y ajoutant le point suivant :

7.1 Regroupement d'écoles RSEQ (document séance tenante).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **Procès-verbal – CA du 20 octobre 2020 et suivi (document)**

[Résolution 2020-11-10-CA-02](#)

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil d'administration tenue le 20 octobre 2020 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par madame Louise Beaupré :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 20 octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **Correspondance**

- 4.1 De monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation : Remerciements et félicitations aux nouvelles administratrices et nouveaux administrateurs des centres de services scolaires.

5. **Période de questions du public**

Aucune question n'est adressée au conseil d'administration.

6. Points de décision

6.1 Acceptation des états financiers au 30 juin 2020 (documents)

[Résolution 2020-11-10-CA-03](#)

Considérant que conformément aux articles 286, 287 et 397 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières a procédé dans les délais prescrits à l'avis public, et à la publication du résumé de l'état financier annuel, préalables et requis à l'acceptation des états financiers;

Considérant que les membres du conseil d'administration ont obtenu les renseignements nécessaires sur lesdits états financiers de la firme comptable Goudreau Poirier inc. ainsi que de la directrice du Service des ressources financières;

Il est proposé par madame Chantal Laliberté :

Que les états financiers du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, audités par Goudreau Poirier inc. pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020, soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Demandes d'ajouts d'espace : Écoles primaires – plan québécois des infrastructures 2021-2031 (documents)

[Résolution 2020-11-10-CA-04](#)

Considérant les prévisions de clientèle du Ministère de l'Éducation;

Considérant qu'au cours des dernières années, le nombre d'élèves du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières a connu une croissance continue et significative, créant ainsi une pénurie de locaux dans les secteurs visés par les demandes;

Considérant que le Centre de services scolaire anticipe un manque d'espace pour les élèves de niveau primaire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et de la municipalité de Saint-Alexandre;

Considérant que ces demandes visent également à répondre au programme de scolarisation des maternelles 4 ans et à l'ajout de locaux au primaire pour pallier le déficit actuel de capacité d'accueil;

Considérant que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et la municipalité de Saint-Alexandre ont manifesté l'intention de fournir des terrains pour ces nouvelles infrastructures;

Considérant que ces ajouts d'espace sont nécessaires et urgents afin de permettre au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières d'offrir et dispenser adéquatement le Programme de l'école québécoise à l'ensemble de ses élèves;



Il est proposé par monsieur Nathan Hurteau:

Que le conseil d'administration ratifie les demandes déposées par le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières auprès du Ministère de l'Éducation, dans le cadre de la mesure « Plan québécois des infrastructures 2021-2031 », soit :

- Une demande d'agrandissement de l'école Saint-Alexandre;

Et

Une demande d'ajout d'espace, pour la construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur de Saint-Jean-sur-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Politique d'admission et d'inscription 2020-2021 –Dépôt pour consultation (documents)

[Résolution 2020-11-10-CA-05](#)

Considérant les dispositions prévues à la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant les dispositions prévues au *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*;

Considérant les exigences du ministère de l'Éducation relatives au contrôle de l'effectif scolaire;

Considérant les consultations devant être menées à l'égard de la *Politique d'admission et d'inscription des élèves* auprès des instances concernées;

Il est proposé par madame Véronique Paré :

Que le projet de *Politique d'admission et d'inscription des élèves* soit soumis aux consultations requises auprès des instances concernées;

Et

De mandater monsieur Charles Dalpé, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire, pour procéder auxdites consultations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI) (documents)

[Résolution 2020-11-10-CA-06](#)

Considérant les exigences de la *Loi renforçant la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGGRI);



Considérant l'obligation d'établir aux fins de la gouvernance et de la gestion des ressources informationnelles :

- le bilan des réalisations et des bénéfices réalisés pour l'exercice financier débutant le 1^{er} juillet 2019;
- la programmation de l'utilisation des sommes consacrées aux projets et aux activités pour l'exercice financier débutant le 1^{er} juillet 2020;
- la planification des investissements et des dépenses applicables aux projets en ressources informationnelles jusqu'au 30 juin 2025;

Considérant les documents déposés par la directrice du Service des technologies de l'information, lesquels ont été présentés préalablement aux membres du conseil d'administration;

Il est proposé par madame Danielle Beaumont :

Que soit adopté le bilan, la programmation et la planification des investissements et des dépenses en ressources informationnelles, tel que déposé et présenté par la directrice du Service des technologies de l'information.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Engagements – Personnel-cadre (document séance tenante)

[Résolution 2020-11-10-CA-07](#)

Considérant la structure administrative des cadres pour l'année scolaire 2020-2021 adoptée à la séance ordinaire transitoire de la directrice générale du 16 juin 2020 aux termes de la résolution DG 20.06.16-013;

Considérant l'ouverture du poste à la direction adjointe du Service des ressources financières et les travaux réalisés par le comité de sélection, composé de mesdames Dominique Lachapelle, Christianne Fleury, Annie Lussier, Chantal Noël et Karine Boudreault;

Il est proposé par monsieur Eric Chevalier-Alvarez :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Tam Mach soit engagée au poste de direction adjointe du Service des ressources financières et ce, à compter du 1^{er} décembre 2020.

Que, conformément à l'article 6.2.4 de la *Politique locale de gestion*, madame Tam Mach soit soumise à une période probatoire d'une année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

[Résolution 2020-11-10-CA-08](#)

Considérant la structure administrative des cadres pour l'année scolaire 2020-2021 adoptée à la séance ordinaire transitoire de la directrice générale du 16 juin 2020 aux termes de la résolution DG 20.06.16-013;

Considérant l'ouverture du poste de gestionnaire administratif à l'École professionnelle des Métiers et les travaux réalisés par le comité de sélection, composé de mesdames Louise Beaupré, Maud Innocenti, Chantal Noël et Karine Boudreault, ainsi que de messieurs Alain Camaraire et Jean-Gabriel Laberge;

Il est proposé par madame Sandrine Parent :

Que, sur recommandation du comité de sélection, monsieur Jean Béliveau soit engagé au poste de gestionnaire administratif de l'École professionnelle des Métiers et ce, à compter du 7 décembre 2020.

Que, conformément à l'article 6.2.4 de la *Politique locale de gestion*, monsieur Jean Béliveau soit soumis à une période probatoire d'une année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 Confirmation d'engagement – Personnel-cadre (document)

[Résolution 2020-11-10-CA-09](#)

Considérant que monsieur Alain Camaraire, directeur général adjoint du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, a satisfait aux exigences reliées à sa période probatoire (résolution HR 19.11.12-006);

Il est proposé par monsieur Benoit Brosseau :

Que, monsieur Alain Camaraire soit confirmé dans un poste régulier à temps plein de directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.7 Comité de révision de décision (documents)

[Résolution 2020-11-10-CA-10](#)

Considérant la décision prise à l'égard d'un point d'embarquement et de débarquement d'un autobus scolaire qui impacte les enfants du demandeur;

Considérant la demande de révision de décision présentée par le parent des élèves concernés, dans le cadre des articles 9 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant les observations et les arguments exprimés par le parent lors du comité de révision de décision tenu le 27 octobre 2020;



Considérant les observations et les arguments exprimés par le directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire lors dudit comité de révision de décision;

Considérant l'information additionnelle requise par les membres du comité de révision de décision auprès du directeur de l'organisation scolaire et du transport scolaire et présenté à ces derniers le 28 octobre 2020;

Considérant les éléments contenus au rapport déposé par les membres du comité de révision de décision;

Considérant la recommandation du comité de révision de décision dans ce dossier;

Considérant les discussions tenues par les membres du conseil d'administration lors du comité plénier qui a précédé la présente séance;

Il est proposé par madame Chantal Lanoue :

Que le conseil d'administration confirme la décision prise à l'égard du point d'embarquement et de débarquement de l'autobus scolaire concerné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.8 Adjudication de contrat

6.8.1 Alimentation en eau – Réfection des pompes et réseaux – École Frère-André (document et document séance tenante)

[Résolution 2020-11-10-CA-11](#)

Considérant l'âge du réservoir actuel et les besoins accrus en eau potable à l'école Frère André;

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

Il est proposé par monsieur Guy Lajoie :

Que le conseil d'administration autorise la conclusion du contrat de construction de la réfection du réseau et système de pompe, avec la firme L'Heureux Mongeau J.C. Lauzon, au montant de 148 600 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.8.2 Acquisition de produits d'entretien ménager nettoyants et de système de dilution et dosage (document)

[Résolution 2020-11-10-CA-12](#)

Considérant l'analyse de la soumission reçue;

Considérant que l'article 33 du *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics* prévoit que tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieur à 3 ans, requiert l'autorisation du dirigeant de l'organisme;

Il est proposé par monsieur Guy Lajoie :

Que le conseil d'administration autorise la conclusion d'un contrat d'acquisition de produits d'entretien ménager nettoyants et de système de dilution et dosage pour une période de 3 ans, avec possibilité de deux (2) renouvellements d'un (1) an chacun.

ET

D'accorder au soumissionnaire conforme, le contrat d'acquisition de produits d'entretien ménager nettoyants et de système de dilution et dosage au soumissionnaire conforme, soit la firme Corporation Sherby Inc. au montant de 69 674 \$ pour une période de 3 ans, avec possibilité de deux (2) renouvellements d'un (1) an chacun. (taxes en sus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.8.3 Acquisition de produits d'entretien ménager nettoyants désinfectants et produit désinfectant à main (document et document séance tenante)

[Résolution 2020-11-10-CA-13](#)

Considérant que le Centre de Services scolaire des Hautes Rivières a procédé à un appel d'offres publique avec diligence, le tout selon les directives du Conseil du Trésor;

Considérant qu'il est constaté que l'appel d'offres n'a pas produit de soumissions conformes;

Considérant l'urgence de s'approvisionner de produits désinfectants et du désinfectant à main, dans les prochaines semaines selon les exigences de la Santé publique en matière de produits désinfectants;

Considérant que l'article 13 paragraphe 1 de la section II de la *Loi sur les contrats des organismes publics* stipule ce qui suit :

SECTION II

CONTRATS POUVANT ÊTRE CONCLUS DE GRÉ À GRÉ

13. Un contrat comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public prévu à l'article 10 peut être conclu de gré à gré dans l'un ou l'autre des cas suivants:

- 1° lorsqu'en raison d'une situation d'urgence, la sécurité des personnes ou des biens est en cause;

Considérant qu'exceptionnellement le Centre de service des Hautes Rivières peut et doit s'approvisionner auprès de son fournisseur actuel afin de faire l'acquisition



de produits d'entretien ménager nettoyeurs désinfectants et de produit désinfectant à main pour éviter une interruption de produits essentiels en temps de pandémie;

Il est proposé par madame Anne-Marie Noël :

D'autoriser Madame Dominique Lachapelle, directrice générale, à faire l'acquisition des quantités nécessaires pour combler les besoins des trois prochains mois, délai nécessaire jusqu'à la conclusion d'un autre appel d'offres public, du produit désinfectant et du désinfectant à main auprès du fournisseur actuel InnuScience à un prix égal ou inférieur au prix négocié par Collecto, regroupement d'achat du gouvernement, pour les centres de services scolaire de la province;

Et,

D'informer le conseil du trésor de cette mesure exceptionnelle dans les délais prescrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.8.4 Nouveaux casiers – École Hamel (document)

[Résolution 2020-11-10-CA-14](#)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

Considérant que les sommes nécessaires sont déjà prévues au budget;

Il est proposé par madame Rélaine Morin :

Que le conseil d'administration autorise la conclusion du contrat de construction pour l'ajout de nouveaux casiers à l'école Hamel au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Dufresne Entrepreneur General Inc. au montant de 94 690 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

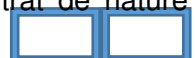
6.8.5 Centre d'acquisition gouvernemental – Adhésion au mandat papier hygiénique (document)

[Résolution 2020-11-10-CA-15](#)

Considérant que le Centre d'acquisition gouvernementale du Québec procède à un appel d'offres d'achat regroupé pour la fourniture de papier à main et hygiénique pour la période du 1^{er} mars 2021 au 29 février 2024 (3 ans);

Considérant que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières désire participer audit regroupement d'achat pour la période du 1^{er} mars 2021 au 29 février 2024 avec une option de renouvellement du contrat pour les années 4 et 5;

Considérant que l'article 33 du *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics* prévoit que tout contrat de nature



répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieur à 3 ans, requiert l'autorisation du dirigeant de l'organisme;

Il est proposé par monsieur Guy Lajoie :

D'autoriser la participation du Centre de services des Hautes-Rivières à la collecte du mandat de l'appel d'offres du Centre d'acquisition gouvernementale du Québec pour la fourniture de papier à main et hygiénique.

D'autoriser la conclusion du contrat pour la fourniture de papier à main et hygiénique pour une période de trois ans avec une option de renouvellement du contrat pour les années 4 et 5.

Et

De mandater la directrice du Service des ressources matérielles à signer tous documents nécessaires dans le cadre du présent mandat d'achat ainsi que les bons de commande qui en découleront.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.8.6 Collecto – Adhésion au mandat – Centre d'appel pour des services de soutien technologique de niveau 1 (documents séance tenante)

[Résolution 2020-11-10-CA-16](#)

Considérant que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières retire des bénéfices d'un processus d'achats regroupés tel que celui offert par Collecto;

Considérant que le Centre de services scolaire identifie le processus d'achats regroupés comme initiative favorisant la réalisation d'économies;

Considérant que Collecto publie un appel d'offres pour un centre d'appel offrant des services de soutien technologique de niveau 1 et qu'il reçoit les soumissions pour le regroupement au nom des organisations participantes;

Considérant le grand besoin de support technologique pour les élèves et les parents de notre réseau scolaire en lien avec la pandémie;

Considérant que la durée de ce mandat est de 12 mois et qu'il pourra être renouvelé pour une période additionnelle de 12 mois après évaluation, le cas échéant, pour un montant estimé à 50 000 \$ par année;

Considérant que Collecto permet une option d'adhésion à ce regroupement d'achat avec un engagement financier du MÉQ;

Considérant que la *Loi sur les contrats des organismes publics* oblige les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement;

Il est proposé par madame Anne-Marie Noël :



D'autoriser la participation du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières au regroupement d'achats pour un centre d'appel offrant des services de soutien technologique de niveau 1 avec l'option d'adhésion à ce regroupement d'achat avec un engagement financier du MÉQ;

De mandater Collecto afin de le représenter et d'agir en son nom dans le cadre de l'appel d'offres du regroupement d'achats des centres de services scolaire pour un centre d'appel offrant des services de soutien technologique de niveau 1;

D'autoriser la conclusion du contrat de service qui en découlera;

D'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières le ou les mandats d'adhésion;

Et

D'autoriser la directrice du Service des technologies de l'information à signer et à autoriser les requêtes qui en découleront dans le respect des enveloppes budgétaires prévues pour chacune des années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.9 Affiliation au Réseau du Sport Étudiant du Québec de la région Montérégie (RSEQ Montérégie) (document)

[Résolution 2020-11-10-CA-17](#)

Considérant les valeurs portées par le RSEQ Montérégie, soit :

- le développement physique et intellectuel de la personne;
- la réussite et la persévérance scolaire;
- l'éthique;
- la recherche de l'excellence;
- la responsabilisation;
- le sentiment d'appartenance;

Considérant les principaux services offerts par le RSEQ Montérégie :

- gestion, coordination et animation des ligues sportives;
- gestion, coordination et animation des programmes des saines habitudes de vie;
- coordination et promotion de championnats régionaux et provinciaux;
- valorisation de l'éthique sportive;
- stages de perfectionnement;

Il est proposé par monsieur Michel Milot :

Que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières paie une affiliation de base de 350,00 \$ plus une somme de 0,24 \$ par élève du primaire et une somme de 0,25 \$ par élève du secondaire, basée sur la clientèle de l'année scolaire en cours. Cette affiliation symbolise la reconnaissance du Centre de services scolaire aux buts que poursuit le Réseau du Sport Étudiant du Québec de la Montérégie, conformément aux lettres patentes de cette dernière.



Que le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières mandate à titre de délégué auprès du Réseau du Sport Étudiant du Québec de la Montérégie :

- Monsieur Marc Gagnon, enseignant à l'école Saint-Vincent.

Le mandat de ce délégué sera essentiellement en rapport avec le programme d'activités 2020-2021 que le Réseau du Sport Étudiant du Québec de la Montérégie a soumis à notre attention. À cet effet, il est officiellement mandaté pour participer au processus de décision de ladite association et pour donner suite à la décision prise, conformément aux procédures établies dans notre centre de services scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.10 Mandat – Comité de gouvernance et d'éthique (document)

[Résolution 2020-11-10-CA-18](#)

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'application des normes d'éthique et de déontologie. Il a aussi pour fonction d'élaborer les critères et modalités pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration du centre de services scolaire;

Considérant que l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration du centre de services scolaire doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement;

Considérant que le comité de gouvernance et d'éthique a déjà pour mandat d'élaborer les critères et modalités pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration du centre de services scolaire;

Il est proposé par monsieur Guy Lajoie :

Que le comité de gouvernance et d'éthique soit mandaté pour élaborer un projet de règlement portant sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de faire une recommandation au conseil d'administration pour une adoption éventuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.11 Mandat – Comité de vérification (document)

[Résolution 2020-11-10-CA-19](#)

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le comité de vérification a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources du centre de services scolaire;



Considérant que le modèle de gouvernance des centres de services scolaires nécessite la mise à jour des règlements de pouvoirs présentement en vigueur;

Considérant que le mandat du comité de vérification est en lien avec la reddition de compte;

Il est proposé par madame Louise Beaupré:

Que le comité de vérification soit mandaté pour élaborer un projet de mise à jour du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* et de faire une recommandation au conseil d'administration pour une adoption éventuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.12 Comité de révision de décision - Nomination de substituts (document)

[Résolution 2020-11-10-CA-20](#)

Considérant que le 20 octobre 2020, le conseil d'administration a constitué un comité pour entendre les demandes de révision de décision portées en vertu des articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique* (résolution 2020-10-20-CA-12);

Considérant que le conseil d'administration du centre de services scolaire doit disposer des demandes dans les 45 jours suivant sa réception;

Considérant qu'il est souhaitable que trois administrateurs soient présents pour entendre les représentations de chacune des parties;

Il est proposé par madame Chantal Lanoue :

Que madame Véronique Paré, membre parent, madame Chantal Laliberté, membre du personnel et madame Danielle Beaumont, membre représentant la communauté, soient nommées pour agir à titre de substituts aux membres du comité de révision de décision, désignés lors de la séance du conseil d'administration du 20 octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Varia

7.1 Regroupement d'écoles RSEQ (document séance tenante)

[Résolution 2020-11-10-CA-21](#)

Considérant les valeurs portées par le RSEQ Montérégie, soit :

- le développement physique et intellectuel de la personne;
- la réussite et la persévérance scolaire;
- l'éthique;
- la recherche de l'excellence;
- la responsabilisation;

- le sentiment d'appartenance;

Considérant qu'en février 2018, RSEQ Montérégie a restreint ses critères quant à la possibilité de regrouper des écoles pour constituer des équipes sportives;

Considérant que depuis près de 40 ans, les regroupements d'écoles étaient acceptés par le RESEQ provincial;

Considérant que l'application des critères fait maintenant en sorte que les regroupements de plusieurs de nos écoles secondaires ne soient plus possible pour la constitution d'équipes sportives;

Considérant que les écoles secondaires de notre centre de services scolaire ne possèdent pas suffisamment d'élèves pour constituer leur propre équipe;

Considérant que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières réitère l'importance qu'il accorde aux sports scolaires avec les valeurs qu'ils sous-tendent;

Considérant que le sport scolaire est un facteur important de persévérance scolaire et qu'il favorise le sentiment d'appartenance des élèves envers leur école;

Il est proposé par madame Sandrine Parent :

Que le RSEQ, dans l'éventualité où des écoles n'aient pas le nombre suffisant d'élèves pour constituer leurs propres équipes sportives, revoit ses critères afin de permettre le regroupement d'écoles pour la constitution d'équipes sportives, et ainsi, avoir accès à un réseau scolaire compétitif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Huis Clos – Évaluation de la rencontre

[Résolution 2020-11-10-CA-22](#)

Il est proposé par madame Marie Josée Gagnon :

Que soit décrétée la tenue d'un huis clos. Il est 20 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Réouverture de la séance

[Résolution 2020-11-10-CA-23](#)

Il est proposé par monsieur Michel Milot :

Que soit rouverte au public la présente séance. Il est 21 h 09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Levée de la séance

[Résolution 2020-11-10-CA-24](#)

Il est proposé par madame Anne-Marie Noël :

Que la séance soit levée à 21 h 09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Alexandre Provost

Président du CA

Mario Champagne

Secrétaire général